



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM
n° 093-2022

Objet : Maintenance réseau électrique

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame BOISSEL Jennifer de la société BOISSEL, d'effectuer pour le compte « ORANGE » des travaux de maintenance télécom rue des Tonneliers du 7 au 11 juillet 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société BOISSEL de procéder à ces travaux de maintenance,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société BOISSEL, est autorisée à effectuer des travaux de maintenance télécom rue des Tonneliers du 7 au 11 juillet 2022.

Article 2 : Pendant cette période, la société Michel BOISSEL sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement et le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

Article 3 : La société BOISSEL mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera l'affichage du présent arrêté dans les délais règlementaires.

Article 4 : La société BOISSEL devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société BOISSEL.

Fait à TOUQUES, le 01/07/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

